FICHE PRATIQUE MDPH/MDA



Gestion des admissions impossibles

Handicap

Les ESMS ont la possibilité de déclarer qu'ils ne peuvent pas prendre en charge l'usager. Cette déclaration est appelée « admission impossible signalée ».

En tant que MDPH/MDA, vous avez un droit de regard sur les admissions impossibles signalées par les ESMS.

Vous pouvez :

- Entériner une admission impossible signalée
- Refuser une admission impossible signalée

Cette fiche pratique vous indique comment gérer les admissions impossibles.

1 Gérer une admission impossible

1.1 Gérer l'admission impossible à partir du tableau de bord de gestion des événements

Cliquez sur « HANDICAP »

Cliquez sur « Gérer les événements »



Le signalement d'une admission impossible se matérialise par une icône spécifique



Les **admissions impossibles** signalées par les ESMS sont toujours accompagnées d'un **motif** (visible directement depuis le tableau de bord) et d'une **précision** (visible directement en passant votre souris sur la zone « commentaire »).

Statut	Motif	<u>N° individu</u> Sexe	dentité	Décision	<u>Validité</u>	ESMS	Type d'événement	Etat	<u>Enregistré</u> le	Modifié le	Actions
0	L'usager ou son représentant légal refuse d'adhérer au projet de vie de l'ESMS.	- +	(27 ans)	07/11/2019	01/03/2020 - 28/02/2025	ESAT ACAIS	Signalement d'une admission impossible	∥ Non Iu	14/12/2022	14/12/2022	/ ✓ ⊃ №



3 boutons d'actions depuis le tableau de bord « Gérer les événements » sont disponibles pour gérer le signalement d'une admission impossible par un ESMS :

Entériner l'admissie	on impossible	Fe	ermer ×
Les champs n	marqués d'un * sont obligat	bires	
Motif choisi pa L'ESMS n'est	ar l'ESMS : pas adapté au projet de vie	e actuel de l'usager	
Précision saisie Test 13/12/20	e par l'ESMS : 022		
Précision *			
Précision ESM:	S : Test 13/12/2022		
		_	

Annuler le signalement d'admission impossible » : Une précision doit obligatoirement accompagner le refus d'une admission impossible signalée.

Refuser l'admission impossible	Fermer ×
Les champs marqués d'un * sont obligatoires	
Motif choisi par l'ESMS : L'usager ou son représentant légal refuse d'adhérer au projet de vie de l'ESMS.	2
Précision saisie par l'ESMS : ok le 14/10/2022	
(Max. 1000 caractères)	
🗸 Valider	

La notification revient alors à son statut initial sur le tableau de bord de l'ESMS.



Lorsque la MDPH/MDA refuse ou entérine une admission impossible, le signalement disparaît du tableau de bord des évènements. Il en est de même lorsque l'ESMS annule l'admission impossible signalée à la MDPH/MDA.

Marquer le signalement d'admission impossible comme en cours d'analyse par la MDPH »: Une fois le marquage fait, un drapeau s'affiche dans la colonne Motif sur lequel on retrouve depuis quand le signalement d'admission impossible est en cours d'analyse.
Cette action permet de bloquer le processus des 90 jours.



Sans action de la MDPH/MDA, les notifications au statut « **Admission impossible signalée** » passent automatiquement au statut « **Admission impossible entérinée** » 90 jours après le signalement par l'ESMS.



1.2 Gérer les admissions impossibles à partir de la décision d'orientation

Pour rappel, l'accès à la décision d'orientation peut se faire depuis :

- Le tableau de bord « Gérer les décisions d'orientation »
- Le tableau de bord « Gérer les notifications envoyées »
- Le tableau de bord « Gérer les événements »
- « Rechercher un dossier »

Puis, à partir du menu « sélectionner une action », il sera possible :

Admission impossible signale Formation L'usager ou son représentant légal re d'adhérer au projet de vie de l'ESMS.						
Sélectionner une action ~	i≣ Historique					
Sélectionner une action Annuler la notification Entériner l'admission impossible Refuser l'admission impossible	<u>compagnements</u>					

• Soit d' **«Entériner l'admission impossible »** : la notification basculera au statut **« Admission impossible entérinée ».**

• Soit de « Refuser l'admission impossible » : la notification rebasculera à son statut précédent (« Décision d'orientation lue », « Contact effectué », « Admissible » ou « Admis »).

Soit d' « Annuler la notification ».



Une admission impossible non traitée sera entérinée automatiquement par ViaTrajectoire au bout de 90 jours.

